

ADDENDUM 1

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
(résultant de la ScC-SC4)

LIGNES ÉLECTRIQUES ET OISEAUX MIGRATEURS

UNEP/CMS/COP13/Doc.26.4.2.2

RECOMMANDATIONS POUR LA COP13

- Recommandé pour adoption

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

- Le Conseil scientifique s'est félicité d'une initiative annoncée par les Emirats Arabes Unis dans la déclaration suivante faite lors du « Sommet pour les voies de migration » tenu à Abu Dhabi en 2018 :
« Les Émirats arabes unis estiment que l'électrocution des rapaces est une priorité de conservation qui exige une réponse internationale. Ainsi, Sheikh Mohamed Bin Zayed a lancé la Fondation pour la conservation du rapace (Raptor Conservation Foundation) qui a engagé un financement initial de 1 million de dollars pour des projets d'électrocution afin de s'attaquer au problème majeur de l'électrocution des rapaces par les lignes électriques ».

COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES / Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE

Révisions de texte

Annexe Amendements proposés à la Résolution 10.11

Page 5, para.2

- Dernière ligne – supprimer « nouvelles » et remplacer par « à grande échelle »

Page 6, - insérer un nouveau paragraphe au -dessus de « Reconnaisant et remerciant la RWE Rhein-Ruhr Netzservice GmbH pour son généreux soutien financier[...] »

- Notant avec satisfaction que l'outil de cartographie de la sensibilité accessible au public mis au point par le projet des oiseaux planeurs migrateurs pour appuyer la planification des infrastructures énergétiques dans la voie de migration de la vallée du Rift / de la mer Rouge a été étendu à l'Afrique du Nord, à l'Europe du Sud et au Moyen-Orient ;

Page 7, para. 2.8 – réviser en insérant le nouveau texte comme suit :

- Examiner l'adéquation des mesures de sauvegarde nationales existantes en ce qui concerne la protection des oiseaux migrateurs, et adopter une législation appropriée et mettre en place des procédures d'octroi de licences et de délivrance de permis qui intègrent des considérations relatives à la biodiversité et aux oiseaux migrateurs dans la conception infrastructurale, la planification et le déploiement et l'atténuation de l'impact des lignes électriques, et qui prévoient des procédures claires pour traiter les cas de non-respect des obligations ;